

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Ralston Mat

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Peinture, pour de plus amples détails, consultez le fiche technique/ étiquette.
Utilisations déconseillées: Sur les substrats non mentionnés dans le fiche technique/ étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Ralston Colour & Coatings B.V.
part of Royal Van Wijhe Verf

Rue : Russenweg 14

Code postal/Lieu : 8041 AL ZWOLLE

Téléphone : +31 (0)38-4291100

Télécopie : +31 (0)38-4210414

Contact : MSDS@ralstoncolour.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)38-4291100 (Pendant les heures de bureau)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation nationale/ internationale.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471843-32-0000 ; N°CE : 927-241-2

Poids : $\geq 15 - < 20$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 3 ; H412

Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119459347-30-0001 ; N°CE : 920-114-2 ; N°CAS : 1174918-49-0

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463258-33 ; N°CE : 265-150-3 ; N°CAS : 64742-48-9

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CE : 265-150-3 ; N°CAS : 64742-48-9

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

Isotridécyalcohol, ethoxylated, phosphated, compd. with N,N-dimethylcyclohexanamine ; N°CE : 605-358-7 ; N°CAS : 164383-18-0

Poids : $\geq 0,5 - < 1$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411

2-Pentanone oxime ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119980079-27 ; N°CE : 484-470-6 ; N°CAS : 623-40-5

Poids : < 0,5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412

Calcium isononanoate ; N°CE : 258-901-1 ; N°CAS : 53988-05-9

Poids : < 0,5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319

Calcium dipropionate ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119978298-17-0000 ; N°CE : 223-795-8 ; N°CAS : 4075-81-4

Poids : < 0,5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318

Autres composants

Quaternary ammonium compounds ; N°CE : 273-219-4 ; N°CAS : 68953-58-2

Poids : < 0,5 %

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Eviter d'inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées; les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

Mesures de lutte contre l'incendie

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistilage. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas vider le récipient avec de la pression.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Respecter la législation sur la santé et la sécurité au travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux d'emballage

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques (selon la norme EN 374).

En cas d'un bref contact avec la peau : Pour un contact bref utiliser des gants de protection appropriés aux

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

produits chimiques, épaisseur ≥ 0.2 mm, classe de protection ≥ 1 (temps de claquage ≥ 10 minutes).

Lors de contact fréquents avec les mains : En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des gants de protection appropriés aux produits chimiques, épaisseur 0.4 mm, classe de protection 6 (temps de claquage ≥ 480 minutes).

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après le début de l'exposition. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Protection respiratoire

Les ouvriers de la formation poussières / fumées / aérosols de exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire (Conformément à la norme BS EN 140: 1998 / C1: 2000, marqué CE) appropriés et homologues ou porter un masque respiratoire autonome. La classe de filtre du respirateur doit être au moins adapté à la concentration maximale du contaminant (gaz / vapeur / poussière) qui peuvent survenir pendant l'utilisation. Nous vous recommandons d'utiliser un filtre AX à la norme EN 371 ou EN14387. Avant d'utiliser les instructions du fabricant. Notez que la gestation limiter le masque respiratoire! Le dépassement de la concentration maximale spécifiée appareil de protection respiratoire doit être utilisé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données de sécurité

État :				Liquide	
Odeur:				Odeur caractéristique de la peinture.	
Seuil olfactif:				Inconnu.	
pH :				Aucune donnée disponible	
Température de fusion/plage de fusion :				Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)			non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité :				0,6 Vol-%	
Limite supérieure d'explosivité :				Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur :	(50 °C / 122 °F)	<		3 hPa	
Densité de vapeur:				Aucune donnée disponible	
Densité :	(20 °C / 68 °F)				g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C / 68 °F)			Aucune donnée disponible	
Température d'ignition :				Aucune donnée disponible	
Température de décomposition :				Aucune donnée disponible	
Viscositéit KU :	(20 °C / 68 °F)	env.		KU	
Temps d'écoulement :	(20 °C / 68 °F)	>		90 s	DIN gobelet 4 mm
Taux d'évaporation:				Aucune donnée disponible	DIN 53170
Point éclair :				42 °C	
Inflammabilité:				Techniquement impossible.	
Propriétés explosives:				None	
Solubilité(s):				Aucune donnée disponible	

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

Propriétés comburantes:

None

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données disponibles pour le mélange. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 5000 mg/kg

Méthode : OCDE 401

Paramètre : DL50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ)

Voie d'exposition : Dermique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

Espèce : Lapin
Dose efficace : > 5000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 4951 mg/m³
Temps d'exposition : 240 min
Méthode : OCDE 403
Paramètre : LC50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 4951 mg/m³
Temps d'exposition : 240 min

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Pas de données disponibles pour le mélange. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf. Les emballages qui ne sont pas vides sont des déchets dangereux (code déchet 150110)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.

Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 450 l)
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.8 Informations complémentaires

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

La disposition "d'exemption de viscosité" ne s'applique pas au transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EWC = European Waste Catalogue
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
MRL = Maximum Residue Limit
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
OEL = Occupational Exposure Limits
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
STEL = Short-Term Exposure Limit
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Ralston Mat
Mise à jour : 12-06-2019
Date d'édition : 18-10-2019

Version : 1.0.0

de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
